

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 05537
Numéro SIREN : 842 779 514
Nom ou dénomination : A & D PLOMBERIE

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2019 sous le numéro de dépôt 34404

Greffé du tribunal de commerce de Créteil



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 05/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/34404

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : A & D PLOMBERIE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 842 779 514

N° gestion : 2018 B 05537



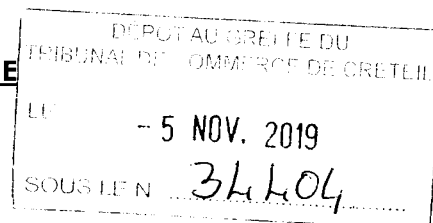
A & D PLOMBERIE

S.A.S au capital de 8 000.00 €

Siège social : 14, Avenue de la tourelle, 94100 - Saint Maur des Fossés.

RCS CRETEIL 842 779 514 – SIRET 842 779 514 00012 – NAF 4322A

PROCES VERBAL **D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**



L'an deux mille dix neuf.
Le 02 octobre à 16 heures.

Les actionnaires de la SAS A & D PLOMBERIE se sont réunis au siège de la société sur convocation du Président.

Etaient présents :

- **M. ATMANI Abdelghani,**
A concurrence de 50 actions,
Numérotées de 1 à 50.
- **M. DIMITRIV Mihail,**
A concurrence de 50 actions,
Numérotées de 51 à 100.

Soit la totalité des actions représentant le capital : **100 actions.**

L'Assemblée est présidée par **M. ATMANI Abdel.**

La totalité des actions représentées, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Le rapport de gérance
- Le texte de résolution unique

La collectivité des actionnaires, à la demande du Président, donne acte à ce dernier de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation à la présente assemblée extraordinaire.

Le président rappelle l'ordre du jour :

1. *Nomination d'un nouveau Président,*
2. *Pouvoir pour les formalités.*

Procès verbal gérance A & D plomberie 02102019



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. H. L.'.

Le président donne lecture de son rapport et précise la décision du Président de quitter sa fonction pour raisons personnels et demande que l'assemblée lui donne acte.

Après lecture, il est procédé aux votes des Résolutions.

Première résolution :

Les actionnaires après avoir entendu les explications et discutés du rapport du Président décident de désigner :

- **Mme. HAMMA Fadia épouse ATMANI.**
Demeurant au : 18, Villa des Vignes du Gournay, 93 700, Drancy.

En qualité de nouveau Président pour une durée illimitée, en remplacement de M. ATMANI Abdelghani démissionnaire, à compter du **15 Octobre 2019**.

L'assemblée décide, également, de ne pas rémunérer le nouveau Président pour la fonction exercée. Un salaire sera verser, s'il exerce des fonctions techniques dans la société, avec un contrat de travail à régulariser.

L'assemblée donne, par ailleurs, tous pouvoirs au Présidents (partant et arrivant) à effet de signer tous documents nécessaires au transfert des pouvoirs de gestion.

Deuxième résolution :

donne tous pouvoirs au porteur de l'original à l'effet de procéder à toutes les formalités légales consécutives aux décisions prises par la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole.
La séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par :

M. DIMITROV Mihail :

M. ATAMNI Abdelghani :



Le Président :



Procès verbal gérance A & D plomberie 02102019

